

FORMALITES POUR VOUS RENDRE EN AUTRICHE

Vous n'avez pas besoin de visa pour visiter l'Autriche. Afin de remplir les formalités auprès de la compagnie aérienne, merci nous adresser 5 semaines avant le départ la photocopie ou le scan bien lisible de votre carte nationale d'identité en cours de validité, ou de votre passeport en cours de validité ou même périmé depuis moins de cinq ans.

Veillez vous assurer que votre carte nationale d'identité ou votre passeport est bien valable pour votre voyage.

Ces formalités s'adressent aux ressortissants français.

Si vous êtes d'une autre nationalité, veuillez prendre contact avec le consulat du pays visité.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'ensemble de ces documents à la date indiquée, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées suivantes. N'oubliez pas de mentionner les références de votre voyage.

MOUVANCE
38 Rue de Moscou
75008 PARIS
mouvance@mouvance.biz
Tél. : 01 44 69 63 00